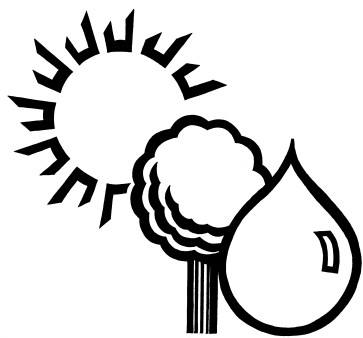




AUTUN MORVAN ÉCOLOGIE

Association loi 1901 agréée pour la protection
de l'environnement et le code de l'urbanisme

Bulletin N° **75** Août 20

Groupe forestier

www.sauvegarde-forets-morvan.com

BP 22 71401 Autun Cedex. Téléphone : 03 85 86 26 02

Local : 1 rue des Pierres à Autun. E-mail : contact@autunmorvanecologie.org

www.autunmorvanecologie.org

Editorial

Quel est le point commun entre un énorme fragment des glaciers des Grandes Jorasses qui menace de s'effondrer et la pandémie de coronavirus ? La main de l'Homme. Notre mode de vie « sait tout faire » : propager un virus aux quatre coins de la planète et faire fondre comme de simples glaçons ce qui semblait éternel jusqu'ici. La main de l'Homme, donc ... ou son incapacité à apprendre de ses (lourdes) erreurs.

C'est pourtant une des conséquences du confinement imposé par la pandémie qui fait mon émerveillement chaque jour et une espérance retrouvée sur nos capacités à évoluer. Il y a bien évidemment ce fameux plan de relance européen qui montre un réel changement de cap : cela va dans le bon sens, certainement, mais cela reste une décision purement gouvernementale. Nous savons tous que la vraie révolution écologique ne peut se faire que si elle est comprise par tous et que chacun en devienne un acteur majeur. Pour ma famille, cette « révo-

lution » semble avoir pris racine ... sur notre balcon. Le confinement nous a laissé le temps de reconquérir cet espace, habituellement dédié aux trottinettes, ballons... Notre balcon est alors devenu en l'espace de quelques semaines un lieu de cultures : salades, butternuts, patates, ... Pour mes enfants, ce « jardin de ville » a tout simplement redonné une envie de se lever le matin, de courir même pour constater la croissance d'une tige ou encore le développement d'une fleur pendant la nuit.

Etonnamment, alors que pour le moment, une certaine « normalité » dans les habitudes s'est réinstallée, l'enchantement de mes deux garçons ne s'est pas émoussé, bien au contraire. Notre rythme d'« avant », très (trop) rapide, a été forcé de muer pour faire de la place à l'observation, à la patience, à la récolte même des fruits de cette formidable technologie développée par notre environnement. Ce n'était donc pas une simple parenthèse, tout juste sympathique et dis-

trayante. C'est un vrai changement que nous souhaitons conserver.

Quand les agrobiologistes nous affirment que dans un futur proche nous serons très nombreux à revenir cultiver notre terre, n'est-ce pas une excellente introduction ?

Au sein de notre association, prendre conscience en l'expérimentant « réellement » de la beauté de la nature, mais aussi du temps qu'elle exige, sont, nous en sommes convaincus, les premières armes de sa protection. Ce sera l'un de nos axes forts de l'année à venir. Ainsi nos sorties « forêts » destinées aux élèves de primaire et aux préados devraient voir le jour en 2021. Retardées pour cause de pandémie (le confinement n'a pas eu que du bon !) nous ne sommes qu'à l'étape de leur construction !

Tout est encore à faire : échange d'idées, partages d'expériences ... Leur mise en place sera le fruit d'un travail collectif. Et si c'était pour vous l'occasion de venir faire un bout de chemin avec nous ? *Vincent*

Assemblée générale 2019

2019 a été une année particulière, avec l'absence de Lucienne, pour des raisons de santé, la multiplication de réunions, ateliers, enquêtes publiques, commissions, la difficulté à accepter cette espèce de danse surplace : les mêmes dossiers, un pas en avant trois pas en arrière, des lois qui n'en finissent pas d'être contredites, contournées par ceux-là même qui devraient les faire respecter, l'absence de réponse à nos questions, le durcissement chez nos interlocuteurs. On a vu, dans le Journal de Saône et Loire justifier l'implantation de caméra aux abattoirs d'Autun car il y aurait eu des menaces d'écologistes terroristes !!!



Plus l'urgence sera grande, plus nous

où tout se fait dans l'urgence ? Mais il y

serons menacés.

Au-delà il est clair que la part faite aux associations et l'écoute accordée à nos demandes sont de plus en plus réduites : Convocation de la part des personnes invitées aux réunions faites tardivement, délais accordés aux associations pour réagir à des dossiers importants difficiles à maîtriser, raccourcis, documents trop lourds à imprimer. Tout se fait par internet, ce qui n'est pas satisfaisant. Enquêtes publiques aux délais également escamotés bref...

Faut-il attribuer ces fonctionnements des services administratifs du fait d'une organisation éclatée, bousculée, floue

a eu aussi en 2019 ces Maires qui ont eu le courage de prendre en compte la réalité, la mise en danger de leurs concitoyens, et de se positionner en prenant un arrêté limitant les épanchages de ces produits toxiques. 100 Maires ont participé à ce mouvement dont un seul en Saône et Loire. Solidité de l'écologiste de fond ! Et aussi, en 2019, des réunions et des commissions qui ont été des lieux d'échange, les seuls lieux réunissant tous les partenaires, antagonistes ou pas, ces lieux dans lesquels des liens finissent par se tisser et le dialogue s'installe. Elles ont été nombreuses et nous ne vous rendons compte que des principaux dossiers suivis :

La forêt

1) Parc Naturel Régional du Morvan (PNRM) .

Participation au Conseil Associatif et Citoyen (C.A.C)

Autun Morvan Ecologie a fait partie jusqu'en 2019 du Comité syndical du PNRM (Vents du Morvan/Glacem) et à ce titre a participé à l'élaboration de plusieurs Chartes du PNRM dont la dernière (2020-35).

Cette Charte propose, entre autre, la création d'un Conseil Associatif et Citoyen ayant pour objectif de permettre l'expression des associations et des habitants du Morvan et il accompagne le président et le Comité syndical en :

- formulant des avis sur des sujets pour lesquels il aura été saisi par l'exécutif du Parc ou des thèmes qui lui semblent majeurs pour le Morvan et le Parc ;
- facilitant la compréhension des actions conduites par le Parc et en faire écho sur le territoire ;
- organisant des débats sur des problématiques portées par le Parc.

Il est organisé en quatre groupes de travail adossés aux quatre commissions du Syndicat mixte et aux quatre axes de la charte 2020-2035. Il est représenté au Comité syndical et au Bureau . Il a été installé le 9 mars 2019 pour une année d'expérimentation. Ses membres sont appelés à être renouvelés (ou prolongés) pour un mandat de 3 ans (installation reportée à l'automne par le Covid). AME fait partie de ce nouveau CAC depuis sa création en mars 2019 et participe au groupe de travail « Conduire la transition écologique du Morvan » . Pour plus d'informations : <https://www.parcumorvan.org/>

Dans le cadre du PNRM , autres implications :

- AME est membre de la « Commission forêt » du PNRM, relancée le 18 décembre 2019 (exploitants forestiers, administrations, associations). Nouvelle organisation de la Commission forêt en sous groupes thématiques (avec chargés de mission PNRM)
- Adaptation de la forêt au changement climatique
- Statistiques : mise à jour des données bio et éco
- Exploitation forestière socialement responsable
- Valorisation du bois local

Nous participons aussi au « Groupe loup » du Parc du Morvan.

AME est au CA de « Vents du Morvan »

Formations du PNRM

Participation au séminaire sur les sols forestiers organisé par le CRPF, l'ONF, et le Conseil syndical du PNRM (26 nov 2019 à St Brisson).

2) Actions « forêt » dans le Morvan

Participation au STOP ! humain (550 personnes) à Quarré les Tombes (17/11/19)...avec Canopée et SOS Forêt France.

Un immense Stop ! contre les coupes rases a été formé par les participants



puis filmé par drone. Il est visible sur le site : <https://www.canopee-asso.org/une-action-geante-pour-denoncer-les-coupes-rases-dans-le-morvan/> Lors de cette journée, le film « Le temps des forêts » (dans lequel Lucienne Haëse est l'une des protagonistes) a été projeté. Ce film a créé une dynamique citoyenne contre la malforestation partout en France. Et nous l'avons présenté avec Lucienne dans différentes salles de cinéma à sa sortie.

Manif au Parc du Morvan (18/12/19) :

Participation à la manifestation contre la décision du Préfet de Région de refuser les demandes pourtant modestes du PNRM pour la forêt. Le Préfet devant venir s'adresser sur ce sujet et d'autres, aux exploitants forestiers et aux élus des communes du PNRM, une centaine de manifestants du Morvan (assos et individuels) sont venus à St Brisson, exprimer avec casseroles et autres instruments de musique leur opposition à cette décision préfectorale. A noter que le préfet de Région informé, a délégué la Préfète de la Nièvre pour le remplacer.

Malgré le refus opposé à la demande de participation des associations, les représentants d'une douzaine d'entre elles (dont AME) sont venus en nombre et ont finalement été autorisés à assister aux présentations (très convenues et sans surprise) sur la gestion forestière. Seule une petite vingtaine de forestiers et d'élus s'était présentée. La majorité des élus présents étaient plutôt du même avis que les opposants aux coupes rases. Une dizaine de gendarmes formaient un accueil finalement plutôt compréhensif. NB : Dans la charte 2020-2035, le Parc Naturel Régional du Morvan demande à l'État un abaissement de 4 ha à 0,5 ha du seuil pour les autorisations des coupes forestières. Il souhaite également être associé, à titre consultatif, sur les Plans Simples de Gestion.

Autun Morvan Ecologie constate des avancées sur la forêt dans cette nouvelle Charte et la soutient mais elle maintient sa position : dans le PNRM comme ailleurs, aucune coupe rase sauf pour des raisons sanitaires, point de vue partagé par la députée Mathilde Panot pour la proposition de « Loi citoyenne pour la forêt ». Pour AME cette interdiction de coupes rases sauf raisons sanitaires doit s'appliquer quelle que soit la surface concernée.

Participation à l'élaboration d'une proposition de loi citoyenne sur la forêt portée par la députée Mathilde Panot (autour d'elle, une commission d'enquête nommée « Forêt bien commun ».)

AME a été associée à l'élaboration d'une proposition de loi citoyenne sur la forêt. Cette proposition de loi a comme objectif principal l'interdiction des coupes rases (sauf sanitaires) mais en comporte d'autres. Elle sera déposée à l'Assemblée nationale. L'initiative est

portée par une jeune députée (France Insoumise), très motivée par la défense de la forêt qui a circulé dans plusieurs régions forestières de France.

Elle est venue plusieurs fois dans le Morvan pour des rencontres en particulier avec les associations liées à l'environnement et à la forêt, les habitants, les acteurs économiques de la forêt (les enrésineurs mais aussi ceux qui ont une vision alternative sur la forêt et le bois). En plus des assos locales comme AME, elle est accompagnée par Canopée forêts vivantes et SOS forêt France ...

Plusieurs réunions se sont passées à Paris. Jean Claude Lacroix y a été le délégué AME.

AME était présente aux « Assises de la forêt » organisées par SOS forêt et Canopée. (24-25 octobre 2019).

A noter qu'un groupe d'études « forêt /bois » a ensuite été créé à l'Assemblée qui jusque là ne s'était pas beaucoup manifesté sur ce thème. Ce groupe comporte une soixantaine d'élus (dont R. Rebeyrotte). Il est supervisé par Anne Laure Cathelot qui est elle aussi venue quelques heures à la rencontre d'élus, professionnels et associations du PNRM. Nous espérons que cette commission sera sur la même longueur d'ondes que la proposition de loi de Mathilde Panot.

Et notre dossier Forêt ne serait pas complet sans quelques lignes sur le....

Groupement Forestier pour la Sauvegarde des Feuillus du Morvan.

2019 a été une année record pour le GFSM : 1142 parts sociales ont été achetées et le GFSM est propriétaire d'un peu plus de 300 ha de forêts. Une nouvelle forêt a été acquise à Millay, où des prêtres en déprise agricole s'étaient transformés en bois-taillis. La forêt (6 ha) est constituée de châtaigniers, chênes, érables et quelques frênes, peu de gros bois, mais une bio diversité très riche à préserver.

Le GFSM est toujours à la recherche de forêts. N'hésitez pas à lui signaler des parcelles à vendre si vous en avez l'info.

Autres actions

AME soutient l'association Sauvegarde du Massif d'Uchon dans son action pour le classement national « Loi paysage » et le classement départemental en Espace naturel sensible. du Bois de la Ravière à Uchon.

La DREAL a récemment produit de bonnes études. Le dossier suit son cours et nous en espérons le succès.

Haut Folin (sur la commune de St Prix) à propos du scolyte (mi mars) AME a été contactée par un habitant au sujet du traitement par l'ONF de la question des scolytes qui ravagent les épicéas de BFC.. Ce problème ayant été pris en compte beaucoup trop tard la Région BFC en a demandé l'abattage systématique. Nous avons vu les sapins morts sur le sommet du Haut Folin, leur débordage par un temps météorologique largement inadéquat laissant des ornières infranchissables et remplies d'eau sur le chemin de grande randonnée ravagé. Un courrier a été fait à l'ONF dont une réponse très « convenue » nous est arrivée nous assurant la « remise en état ». Il est à noter que l'ONF est en voie de privatisation et que ses agents ont les mêmes contraintes de rentabilité que le privé, aux dépens des autres fonctions de la forêt publique. Nous soutenons d'ailleurs les actions de ceux des agents de l'ONF qui se battent contre cette privatisation rampante et pour la qualité de leur travail dans ces forêts qui sont aussi notre bien commun.

Le loup est de retour en Morvan : consultation publique

Depuis quelques années le Loup revient dans le Morvan, l'un d'entre eux a d'ailleurs été photographié dans le Charolais dans la nuit du 26 juillet dernier. Une consultation publique sur le Loup a débuté à la Maison du Parc le 7 octobre 2019. L'objectif est de trouver les conditions d'une vie AVEC le loup et non pas contre le loup (AVEC la nature et non pas contre ?!) en tenant compte des spécificités du Morvan. Quelle spécificité ? « Un territoire de moyenne montagne avec son système d'exploitation élevage ovins par petits troupeaux clos, dans un paysage de bocage, un habitat isolé, un tourisme développé, une activité cynégétique bien présente » et une partition sur 4 départements. Une trentaine de personnes ont répondu à l'invitation mais un seul éleveur était présent pour cette première réunion trimestrielle. Rappelons que Canis lupus – LOUP - est une espèce protégée au niveau européen par la Convention de Berne (1979) transcrite dans le droit français en 1989. L'éleveur présent était très présent et on pouvait discerner dans ses interventions angoissées pour son troupeau un malaise paysan plus profond lié à la sécheresse, et à des problèmes plus larges comme les traités CETA, Mercosur, la polémique sur le Glyphosate, etc. Le Plan National d'Action (PNA) 2018-2023 de prévention, d'urgence, d'intervention, d'in-

demnisation et de protection concernant le loup et les interactions avec le monde agricole et la société civile s'applique actuellement sur 5 régions dont la Bourgogne Franche-Comté (dotation BFC : 25 417 €).

Les membres présents étaient majoritaires à refuser de noircir le loup. Citons Cyril Brulé, président de séance : « Ne faisons pas du loup un bouc-émissaire des difficultés du monde agricole ! La cohabitation s'est faite différemment au fil des époques, sur le Morvan, avec le loup, et j'ai, je pense comme chacun de vous, encore en mémoire les récits de mes grands-parents, qui avaient connu le loup indirectement (mon grand-père était né en 1909), des histoires de forêts, de nuit, de pleine lune, dont regorgent les récits de veillées en Morvan... ».

Il paraît ainsi important de travailler sur l'imaginaire du Loup avec la Maison du Patrimoine Oral. Sa présence est un atout pour le tourisme local à la condition que les mesures de protection des troupeaux mises en place soient compatibles avec. Par exemple, le patou peut être dangereux pour les promeneurs, tandis que les clôtures électriques renforcées comme les coupes à blanc.. défigurent le paysage (le loup quant à lui est un animal extrêmement craintif vis à vis de l'homme). L'idée d'une brigade PNRM d'intervention mobile de bergers avec patou est évoquée comme renfort. Un arrêté annuel fixe le nombre maximum de spécimens de loups dont la destruction peut être autorisée au cours de l'année civile (soit 17 % de l'effectif connu). Le plafond 2019 national de « destruction » de loups est fixé à 90 spécimens (population nationale estimée : 500 loups) Possibilité de relever le seuil de 2% (adopté en septembre) et de dérogations préfectorales. Les éleveurs sont indemnisés sur barèmes nationaux, compensant pertes directes et indirectes et animaux disparus. Le représentant des chasseurs a dit seulement « le loup fait des dégâts sur la faune sauvage ». Je crois qu'en fait il est un peu jaloux du retour de ce grand prédateur. :)

Sources : DREAL et DRAFF Auvergne Rhône Alpes : Orientations du PNA 2018 - 2023 → Plan national d'actions 2018 – 2023 sur le loup et les activités d'élevage. Compte-rendu Parc Naturel Régional du Morvan de la réunion.

Commission départementale de la nature des sites et des paysages

Plusieurs dossiers concernaient des permis de construire de la part de viticulteurs situés dans des zones classées. Les exploitants agricoles ont obligation aujourd'hui d'abriter

leur matériel. Un hangar en zone classée, pas si simple, les règles de toute construction étant clairement définies et même si cela paraît étrange, le propriétaire, soit parce qu'il est nouveau et mal informé, soit parce que la zone classée a évolué n'est pas toujours au courant.

Un dossier concernait l'abattage d'arbres, litige entre deux voisins. La décision de justice a imposé l'abattage, mais dans la mesure où la propriété est en site classé (pas les arbres), la DREAL a pu intervenir. L'abattage devrait s'échelonner dans le temps, les arbres devraient être remplacés sauf ceux qui longent la propriété.

Bibracte

Régularisation d'une coupe sanitaire d'épicéa liée aux Scolytes. Cela fait trois ans que Bibracte se bat contre les scolytes, sans arriver à bloquer l'évolution de la maladie. Le scolyte pond deux fois dans l'année et l'hiver doux a décalé le cycle et a favorisé une troisième ponte. Malgré les coupes rases avec évacuation rapide, la maladie se propage et aujourd'hui il n'est pas possible d'évaluer le nombre d'hectares qui seront concernés. Les peuplements sont très touchés. Il y a déjà eu 70 ha de coupes rases sanitaires. Cela ne peut pas être une réponse satisfaisante. Bibracte cherche des solutions : Présentation nous a été faite d'un plan de gestion de « la crise » avec, en fonction des parcelles, un traitement au cas par cas, repérage des arbres secs ou un abattage immédiat, dès qu'il y a un signe de contamination. Le scolyte n'attaquant que le haut du bois, la régénération naturelle est privilégiée. L'objectif est d'éviter les forêts mono-spécifiques, plusieurs essences ont été proposées pour le programme de plantation 2019 : merisier, mélèze, pin, douglas, pin sylvestre (l'insecte de ce pin lutte contre les scolytes).

Demande de renouvellement du label Grand Site de France pour le territoire de Solutré-Pouilly-Vergisson pour la période 2019-2024

L'accent est mis sur la valorisation du site de Solutré et du parc viticole avec développement d'un tourisme de qualité en coopération avec les habitants. D'ores et déjà, le site de Solutré étant très fréquenté, se pose la question de l'évacuation des déchets. Un effort semble fait pour une évolution vers une viticulture plus respectueuse de l'environnement, mais nous n'en sommes pas encore au tout bio. Ce serait pourtant une belle valorisation du domaine. La période 2019-2024 permettra de réfléchir à un agrandissement du Grand Site

Déchets, Incivilités et pollution

Déchets verts, particuliers. Brûler les déchets verts est polluant et interdit depuis plusieurs années déjà. Or cette mesure est mal comprise, mal acceptée, peu respectée. En travaillant sur le dossier nous nous sommes rendus compte que : tout le monde n'avait pas la place d'avoir un compost, ou n'en voyait pas l'utilité, emmener les déchets nécessitait une remorque etc. Nous avons et avons toujours le projet de faire l'état des lieux des structures d'accueil existantes et de voir avec les élus des communes, ce qu'il serait possible de mettre en place pour éviter ce genre de difficultés. D'autant plus que l'Europe nous fait obligation de trier également les fermentescibles. Confinement oblige, nous avons dû suspendre notre action.

Déchets d'artisans brûlés et/enfouis

Nous n'arrêtons pas d'avoir des plaintes d'adhérents ou de citoyens habitant près d'un artisan et qui se retrouvent régulièrement incommodés par des fumées polluantes et nauséabondes. L'un d'entre eux, bien qu'ayant été interpellé à plusieurs reprises, continue à le faire en toute impunité, et vient de se faire élire au Conseil Municipal d'une des communes concernée. Comment accepter qu'un élu, (le Maire exerce le devoir de police dans ce cas) protège et cautionne ce délit ? Nous avons demandé un RV avec la responsable « déchets » de la Communauté de Communes et avons compris que, même si les déchetteries acceptaient une certaine quantité de dépôts de la part des artisans, nous étions loin du compte et la situation peut-être inconfortable pour les professionnels. Il nous semble donc urgent, pour l'environnement mais aussi pour la paix de chacun d'essayer de trouver des solutions. L'Office de la biodiversité, située à Dijon, a des agents formés sur ces questions. Ils interviennent en cas de non-respect de la loi. Ce n'est pas toujours simple pour eux non plus. L'agressivité est devenue un réflexe dont nous faisons de plus en plus les frais.

Et aussi :

Glyphosate et produits phytosanitaires restent des dossiers lourds, que nous suivons et suivrons encore longtemps. Deux (petits pas) en avant, trois en arrière grâce au confinement qui a permis au gouvernement de déroger aux mesures, plus que timides, d'encadrement d'épandages.

Nous avons tenu un stand de sensibilisation au marché l'automne dernier. Une bonne équipe, pas mal de monde, de discussions. S'est terminé par une discussion plus que tendue avec notre Député. Mais cela a au moins le mérite d'être clair. Nous ne comptons pas pour autant baisser les bras.

Comme tous les ans nous avons été présents à :

- St Brisson, pour la fête de l'automne. Temps détestable, pas ou peu de contacts
- Au Moulin de Chazeu : La fête de la pomme. Quelque soit le temps c'est toujours une journée agréable
- Au Creusot, caba bio, un rendez-vous que nous apprécions toujours
- Et pour la première fois : au festival de la baraque au Creusot.

Commission consultative de la ville d'Autun est composée d'élus locaux et de membres d'associations qui examinent les rapports d'activités des différentes Délégation de Services Publics (contrats de concession). Lors des réunions les membres de la commission débattent de la gestion des délégations, émettent des avis et font des propositions.

Trois réunions cette année concernant : l'éclairage public, le chauffage urbain, l'assainissement : économie à l'ordre du jour.

Le Centre Equestre achevait sa dernière année en 2019. Il est repris par l'Ecole Militaire avec ouverture au public.

Opération profitable à l'Ecole Militaire, attrait supplémentaire pour les élèves de l'Ecole et profitable à la ville. Un Centre Equestre plus développé grâce à des capacités d'investissement plus importantes de la part du nouveau locataire.

2019 est aussi une année importante, qui a vu se croiser dans nos locaux lors de nos permanences, de nouveaux adhérents chevronnés, de jeunes adhérents, en activité ou tout juste à la retraite, nous proposant leurs concours pour élaborer des dossiers, mettre en place des structures permettant d'intervenir sur le terrain de façon plus efficace.

Avenir 2020

La déclinaison française du plan de relance européen sera présentée le 24 août en conseil des ministres. La poussée verte aux élections municipales sur l'ensemble du territoire devrait enfin permettre de s'orienter avec détermination dans une vraie transition écologique et énergétique. Malgré l'inévitable

précipitation provoquée par les élections présidentielles à venir, la déclinaison locale de ce plan doit être rapidement mise en place, si nous voulons que les premiers effets soient visibles en 2021.

Mais même devant l'urgence climatique qui chaque jour se fait de plus en plus criante, les décisions qui seront prises devront l'être dans la réflexion et la concertation de l'ensemble des acteurs locaux dont les associations de protection de l'environnement comme la nôtre.

Or notre ressenti des réunions et commissions que nous avons suivies cette année n'annonce rien de bon quant à une écoute de certains représentants de l'Etat... « Radicalisation », « Extrémisme »... il est de bon ton d'utiliser la caricature pour nous mettre en dehors des instances de concertation.

Plus que jamais nous devons garder la tête froide et rester déterminés à nous faire entendre aux cotés d'association amies.

Le monde politique n'est pourtant pas notre ennemi : de belles avancées, avec lui, ont été faites cette année. Pour preuve notre participation très active à la commission d'enquête citoyenne « Forêts, bien commun » porté par la député Mathilde Panot. Si une première proposition de loi concernant les coupes rases a été déposée ce mois de juillet, nous ne pouvons en rester là.

C'est une des premières fois où nous avons la possibilité de peser lourdement sur des décisions prises à l'échelon national ! 2020-2021 devrait confirmer notre travail dans cette commission.

Enfin, notre travail en direction des jeunes va se concrétiser cette année avec des interventions courant mai-juin 2021 dans des écoles et collèges. Comme nous l'avons vu au cours d'une première sortie préparatoire en forêt, c'est aussi l'occasion de rencontrer des personnes désireuses de

s'investir et pourquoi pas de gagner par la suite les rangs de notre association. Une manière aussi pour nous de s'enrichir de nouvelles connaissances et de nouvelles motivations ! Déployer une belle branche AME pour emmener enfants et jeunesse à la découverte de la Nature et les sensibiliser en douceur aux problématiques de l'écologie est un des projet phare de l'association... Être tournés vers l'avenir implique de transmettre et partager nos connaissances avec les jeunes, de les accompagner dans leurs découvertes, susciter leurs questions et leur émerveillement. Forts de cette évidence, depuis 2017 nous réfléchissons à des animations nature au sein des écoles.. peu à peu, au gré des discussions et des rencontres autour de cette idée elle a évolué : c'est dans la nature que nous allons emmener les jeunes, dans une des forêts du GFSFM pour commencer et évidemment sous une forme à la fois ludique, scientifique, expérimentale et artistique..Bucolique même, pour que nos jeunes homo sapiens sapiens retissent des liens puissants entre Culture et Nature.

Quelques nouveaux venus ou revenus, animateurs chevronnés à l'animation Nature et Jeunesse sur d'autres sites et départements ou ornitho passionnés de sorties naturalistes nous ont rejoint. Ils ont plein de matos, de doc, d'expérience et de connaissances. C'est touffu !

L'idée a été de dégrossir le projet au sein du bureau de AME puis de faire fonctionner les animations ensemble, avec vous adhérents, qui avez des compétences et connaissances à partager sur le sujet ou juste la curiosité intacte de l'enfance d'apprendre et d'expérimenter sur le tas. D'être un tout petit peu plus acteur que spectateur...Les idées ne manquent pas, les envies non plus, quant à la dynamique on vous espère vraiment avec nous, solidaires et enthousiastes ! En friche, à mener sous forme de jeu pour les 8/10 ans et/ou d'enquête

pour les plus grands :...idées en vrac, affinées et enrichies depuis.

Avec quelques liaisons sous forme de ballade, rester sur des endroits et y déployer un max de découvertes, de jeux et connaissances naturalistes, paysagères, toponymiques. Mobiliser les sens du toucher, du goût, de l'odorat, de l'autre, susciter la curiosité.. Apprendre par le jeu de piste et les indices à s'orienter avec carte et boussole. Après l'avoir identifié, reconnaître un arbre parmi d'autres au toucher, les yeux bandés. Faire un plessis vivant. Créer des figurines en argiles et faire mini installation avec..Identifier des plantes comestibles ou non et leurs usages traditionnels, culinaires (ronce, ortie) etc. Faire une potion qui serait vraiment utile, récolter oui mais comment pourquoi / recette ?Plein de petites expériences épatantes, des bricolages sympas sont déjà dans les escarcelles.

Un mini herbier collectif ?.

Un concours ou portfolio photo ou/et dessin ?

En février 2020 vous êtes 18, petits et grands à avoir répondu présents pour une sortie préparatoire en forêt de Montmain. C'était chouette, il faisait froid et beau.

Et puis le COV19 est arrivé..On ne va pas se laisser abattre, foi de feuillus !

Nous sommes membres et soutenons des Fédérations et Associations qui nous apportent toute leur compétence : CAPEN 71, FNE Bourgogne Franche Comté, Greenpeace, Générations Futures, Sortir du Nucléaire, Canopée, Adret, SOS forêt, Cyberacteurs, Good Planet....

Nous soutenons également Reporterre, un magazine qui fait un travail très documenté important sur la forêt et l'environnement.

Le saviez vous ?

C'est le nitrate d'ammonium, qui est en cause dans l'endeuilement et la dévastation de Beyrouth (en plus de la corruption et d'un Etat inexistant). Ce même produit était aussi en cause en 2001 dans la catastrophe d'AZF à Toulouse...

Au fait, vous savez ce que signifie AZF ? "AZote Fertilisants"... Et oui, ce produit, en plus de ces propriétés explosives (il sert d'ailleurs à la fabrication d'explosifs) est surtout utilisé pour la production d'engrais : les amonitrates (bien connus dans le monde agricole).

Risque industriel inhérent à notre agriculture me direz vous ? Et bien non ! Une part croissante des exploitations agricoles, en utilisant comme fertilisant des lisiers, fumiers, composts et en pratiquant des rotations de cultures adaptées sait s'en passer. C'est l'agriculture biologique ! (le cahier des charges du bio interdit ces engrais très énergétivores à leur fabrication). La catastrophe de Beyrouth est un autre aspect polluant et dangereux de l'agriculture industrielle ! *Philippe*

Lulu le retour !

2019 vue de la fenêtre de ma chambre : A regarder les quelques arbres perdre leurs feuilles prématurément, le petit étang asséché me privant de la présence de 2 cygnes majestueux, il m'a fallu lutter et m'accrocher pour ne pas sombrer dans l'indifférence du monde et des problèmes. Mais j'étais très entourée, par l'amie Françoise avec un appel journalier et qui me rendait visite chaque semaine, un mail d'encouragement presque chaque jour d'un ami, par

le personnel du service maladies infectieuses de l'hôpital de Chalon et une équipe médicale formidable, compétente, attentionnée. J'ai pu suivre les dossiers en particulier celui de la forêt, grâce à une installation digne d'un bureau de patron du CAC 40, recevant des journalistes pour parler Morvan et forêts, avec ma photo de l'article de Télérama affichée dans la salle de repos car Lulu du Morvan était une vedette du fait de ma participation au film « Le temps des forêts. ». Puis il y a eu le centre de rééducation,

avec un programme intense, j'en ai monté des côtes à vélo, poussé des kilos avec mes jambes (environ 8000 en 6 mois). Comme les amis et la famille qui m'ont soutenue jour après jour, les équipes médicales

pour les usines biomasse ou les chaufferies industrielles ?

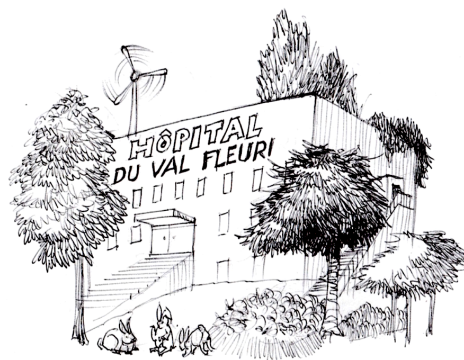
Ma situation n'étant plus celle d'avant, je continuerai à aider autant que possible AME et le groupement forestier pour la Sauvegarde des

Feuillus du Morvan pour la préservation de toujours plus de forêts.

Il me suffit de penser à combien d'arbres sauvés avec tout le cortège de faune et de flore associés grâce au groupement et aux luttes de l'association avec d'autres pour voir l'avenir



Avant le passage de Lulu...
(et son intense travail de lobbying !)



et après !

sont mes héros.

Les nouvelles qui m'arrivaient durant ces 18 mois, étaient démoralisantes car rien ne changeait bien au contraire.

Le bois devenait un produit consommable tellement abondant selon la filière qu'il fallait bien produire encore et encore sans préjuger de ce que la forêt peut donner. Le nouveau ministre vient de déclarer que la forêt doit être exploitée. Bien entendu sans dire comment et exploitée pourquoi... des palettes, de la pâte à papier, des granulés bois

avec optimisme.

Il y a urgence, ne baissons pas les bras et crions haut et fort : plus de coupes rases sauf sanitaires ou peuplements inadaptés irrécupérables.

Battons-nous pour une sylviculture proche de la nature et continue (méthode PRO SILVA) alternative prouvée performante écologiquement et économiquement par des propriétaires et gestionnaires amoureux de belles forêts mélangées et étagées.

Lulu

Le saviez vous ?

Nous le mesurons tous les jours, la protection de la ressource en eau est déjà et deviendra plus encore un enjeu fondamental de l'avenir de nos sociétés.

En attendant des actions ambitieuses des mondes politiques, économiques et agricoles, nous pouvons déjà chez nous participer très activement à cette préservation : Nos eaux usées domestiques sont composées des eaux "vannes" (qui viennent des toilettes) et des eaux "grises" (qui viennent des lavabos, éviers, douches...). Habituellement mélangées dans les égouts, elles doivent ensuite être dépolluées dans une station d'épuration.... Une véritable aberration quand on sait que la l'écrasante majorité de la pollution vient des eaux vannes !

Cette pollution peut pourtant, à l'inverse, devenir un véritable trésor... Cela passe par l'usage de toilettes sèches qui, non seulement ne consomment plus d'eau pour leur fonctionnement (habituellement plus de 30% de notre consommation !) mais permettent dans le même temps la production d'un compost d'excellent qualité ! Cerise sur le gâteau (si je puis dire), les eaux usées ainsi débarrassées des eaux vannes peuvent être utilisées pour l'arrosage ! (une citerne de collecte peut être aménagée lors de la construction ou de la rénovation et sera plus facile à gérer que la classique bassine dans l'évier à vider dans les arrosoirs).

Et oui, pour peu qu'on ne déverse pas dans nos éviers des litres de produits polluants ou désinfectants, ces eaux grises sont non seulement parfaitement utilisables même au potager mais elles apportent au sols et aux végétaux des matières nutritives (le choix des produits ménagers écologiques est d'autant plus souhaitable !). Nous pratiquons ces solutions depuis plusieurs années (il est vrai dans un pavillon) et nous n'utilisons donc plus d'eau du réseau pour l'arrosage et les toilettes sans mettre à sec notre citerne d'eau pluviale (en arrosant pourtant même au plus fort de la sécheresse) et produisons un compost d'excellent qualité en soulageant de nos eaux usées la station d'épuration ! Aussi économique qu'écologique !

Philippe